



Compte rendu De l'audience syndicale du 18 janvier 2010

Suite à la demande du SNPDEN, M. Nembrini nouveau Recteur de l'Académie de Bordeaux, accompagné de M. Eyssautier Secrétaire Général de l'Académie, a reçu en audience syndicale une délégation composée de :

- Bertrand Cagniard, Secrétaire Académique,
- Nathalie Casail, Jacques Beyris, Jean Claude Haget, Jean Jacques Laisné, William Walzer, Secrétaires Académiques Adjoints.
- Maria Aristizabal, Jean Faller, Paul Guiraud, Yves Lungmann, Dominique Marsault, Secrétaires Départementaux,

M. le Recteur accueille notre délégation en rappelant la qualité du travail mené avec le SNPDEN lorsqu'il était DGESCO, notamment le débat franc et direct lors de la négociation sur la réforme du lycée.

Il annonce qu'il n'a aucune idée préconçue et qu'il adoptera le mode de fonctionnement académique du moins pour ce qui fonctionne bien, soulignant qu'il est attaché aux échanges au sein de l'Académie.

Le Secrétaire Académique remercie le Recteur pour la rapidité de sa réponse à notre demande d'audience et présente les différents membres de la délégation. Il expose alors les 3 points que la délégation souhaite voir aborder lors de cette audience.

1) Le premier point concerne le vote des DGH et des TRM dans les lycées suite à la mise en place de la réforme.

La réunion du 13 janvier a entraîné une certaine inquiétude parmi les collègues proviseurs. Or depuis, les différents contacts entre le Bureau National et le Ministère ont abouti à un éclaircissement qui devrait se traduire par un courrier aux différents services académiques.

Le problème urgent réside dans les votes des TRM et sur la gouvernance des établissements avec en parallèle le risque de multiplication des recours au tribunal administratif depuis la jurisprudence du TA de Lille¹.

Il rappelle que le Rectorat demande la remontée rapide des TRM et donc le vote des CA rapidement, afin de pouvoir travailler sur la coloration des postes. Or, comme le rappelle la lettre de direction n°57² seule la coloration des moyens est de la compétence du CA, le TRM en lui-même ne l'étant plus. Il faut donc du temps pour pouvoir travailler sur les ajustements et le TRM ne doit être qu'un outil de dialogue, c'est pourquoi nous émettons le plus grand scepticisme quant à la date butoir du 19/02 pour la remontée des TRM.

De plus, les Chefs d'Établissement sont extrêmement inquiets face à la dérive qu'engendre le principe de la « ½ division³ », cette notion pouvant être interprétée par les CA comme un nouveau retrait de moyens. Nous demandons donc le respect intégral du texte et que la dotation s'appuie sur les prévisions de structures et d'effectifs.

2) Le deuxième point évoqué concerne le calendrier du mois de juin

Concernant le calendrier de l'affectation, comment les choix des élèves seront-ils pris en compte notamment pour les enseignements d'exploration ? Ces derniers pris en compte dans Affelnet ou seulement à l'inscription.

Le calendrier national publié récemment⁴ ne nous satisfait pas et nous demandons instamment que le groupe de travail animé par le Chef de service du SAIQ, M. Mortelette, soit à nouveau réuni afin que les affectations et donc les inscriptions soient bouclées avant le 1^{er} juillet. En effet l'idéal serait que les procédures d'affectation soient achevées vers le 25-26 juin et seule doit rester la marge des commissions d'appel. Le Sa rappelle la surcharge importante de la fin de l'année scolaire dernière et que la fixation des conseils de classe reste de la compétence des Chefs d'établissement ce que la circulaire nationale ignore une fois de plus.

3) le troisième point concerne les relations Etat – Région – EPLE

Bertrand Cagniard rappelle la demande récurrente d'un observatoire tripartite à échéances régulières.

Les chefs d'établissement ont vécu en direct les rapports tendus entre l'Etat et la Région et ont assisté impuissants à ce feuilleton. Ces relations ont entraîné bon nombre de questionnements d'autant plus que l'EPLE n'a pas été suffisamment partie prenante dans les discussions entre l'Etat et la Région. L'exemple type est l'occupation des locaux hors périodes scolaires pour les stages d'anglais où les collègues sont confrontés à un double discours complètement antagoniste du fait de l'absence de cadre juridique.

Ensuite, il apparaît plus que nécessaire que les 2 instances Etat-Région croisent leurs données car les Chefs d'établissement et par ricochets les secrétariats et services d'intendance voient se multiplier les enquêtes d'un côté et de l'autre, enquêtes souvent redondantes qui entraînent une surcharge de travail dans les EPLE.

Enfin Bertrand Cagniard souhaite aborder 3 autres points qui pourront aussi être développés lors d'un observatoire académique :

- Le problème du remplacement et la qualité de celui-ci.
- La rénovation de la voie professionnelle,
- L'affaire du Lycée de St Vincent de Tyrosse.

M. le Recteur rappelle son attachement au dialogue et estime qu'il faudra se rencontrer autant que nécessaire.

1) Sur la réforme du Lycée :

M. le Recteur attend effectivement un courrier de l'administration centrale sur les DGH et les TRM.

L'assouplissement donné aux EPLE ne semble pas suffisant. Bertrand Cagniard rappelle que la seule urgence actuellement c'est le temps nécessaire pour la coloration des moyens mais tout ce qui n'est pas négocié n'a pas à être remonté.

M. Eyssautier rappelle que la demande de création-suppression de postes est une phase nécessaire pour la préparation du mouvement des enseignants. Il ajoute que les IA ont besoin d'une répartition complète donc assez précise de la répartition des moyens.

Les DGH seront données à partir du 28 janvier et les Chefs d'établissement auront 15 jours à 3 semaines pour faire les TRM.

¹ Cf. LIJ de décembre 2008 (TA., LILLE, 18.09.2008, M. W, n°0503605TA. LILLE, 18.09.2008, M. D., n°0503854

² Lettres de direction n°56 et n°57 (« vote sur la DGH : nous avons bien le temps ! »)

³ Exemple : 227 élèves avec le seuil de gestion à 35 cela donne 6 divisions + 1 groupe de 17 (donc 6 x 39 h + 25h30) or 227 élèves cela fait surtout 7 divisions à 32 soit 7 x 39h.

⁴ BO n°45 du 3 décembre 2009.

Bertrand Cagniard rappelle que la compétence du CA ne porte que sur les mesures de carte où il émet un simple avis, la répartition HP/HSA doit se faire après. De plus, Paul Guiraud rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'évolution des compétences du conseil pédagogique et le risque de la multiplication des recours devant le tribunal administratif. Yves lungmann met quant à lui en évidence les disparités de fonctionnement entre les départements : 1 académie, 5 fonctionnements complètement différents. A ce titre, Dominique Marsault nous informe que dans les Landes les propositions de DGH sont arrivées vendredi en fin d'après-midi.

Jean Jacques Laisné avance quant à lui le problème du calendrier et la forte probabilité de devoir faire 2 CA du fait de l'absence de quorum avec le positionnement du second CA après les vacances d'hiver, d'où la nécessité de travailler d'abord sur la coloration des postes et se laisser du temps pour la répartition.

M. le Recteur prendra l'attache des IA-DSDEN sur cette question.

En ce qui concerne les « demi-division », il estime que ce concept n'a pas beaucoup de sens et qu'il pollue le débat, néanmoins il est nécessaire d'en discuter. En effet, si dans un établissement on se retrouve avec une division à 18 élèves est-il nécessaire de dédoubler ? Or, on se doit de gérer les moyens avec équité et M. le Recteur rappelle que, dans l'attente des textes concernant la réforme des filières technologiques, il ne souhaite pas mettre en difficulté les établissements ayant ce type de filières. Il rappelle aussi que lors des négociations sur la réforme du lycée, l'amendement porté par le SNPDEN et le SE-UNSA a été adopté⁵.

Pour lui, la rentrée 2010 sera « confortable » puisque l'académie gagne 142 emplois au titre de la croissance démographique, en même temps il ne souhaitait pas un mauvais fonctionnement pour la mise en place de la réforme du lycée qui se ferait aux dépens du collège et du lycée professionnel.

Bertrand Cagniard rappelle que la suppression du concept « demi-division » est fondamental et qu'il risque de créer des tensions sur le terrain.

M. Eyssautier avance un autre argument : il prévoit qu'il y aura sur l'académie 42 divisions incomplètes soit près de 440h que l'académie n'a pas pour l'instant, de plus il rappelle que dans certaines académies le seuil de gestion est supérieur à 35 (exemple 37 voire 38 élèves), et que la réforme le seuil de dédoublement a été abaissé de 24 à 18. Donc, il ne pourra pas répondre systématiquement à ces demandes. Il y a en effet nécessité d'optimiser le calcul et les structures et il propose qu'au cas par cas les IA abondent les DGH. Il y a aussi la nécessité de se montrer rigoureux pour les calculs de base sinon il faudra ponctionner sur les moyens des collèges et des LP, ce qu'il refuse de faire.

M. le Recteur reconnaît qu'on aurait pu faire l'économie du concept de « ½ division », les DGH seront donc abondées au coup par coup. Il s'engage aussi à regarder les choses de manière globale tout en refusant de toucher aux moyens des collèges et des LP où il a fallu prendre en compte « le bourrelet des 1^{ère} Bac Pro » qui est la rançon du succès de la réforme de la voie professionnelle. Le texte est le texte, certes, mais il estime qu'il faudra jouer sur le verbe abonder. Il rappelle aussi qu'il souhaite que la réforme réussisse notamment pour la promesse du Ministre soit honorée.

Bertrand Cagniard annonce qu'il fera la remontée à nos instances nationales de ce point de désaccord et rappelle qu'on en peut engager une réforme en modifiant dès le départ le texte.

Jean Faller rappelle que les 39h ont été prévues dans le budget et donc sont financées et que chaque académie a reçu 2h de réserve.

M. le Recteur souhaite reprendre la discussion et recontactera le SA par téléphone.

En ce qui concerne la réforme de la voie professionnelle, M. le Recteur annonce qu'il réunira rapidement le groupe de suivi académique de la réforme.

Jean Claude Haget revient quant à lui sur le phénomène de « bourrelet » ou « bulle » des 1^{ères} bac pro. Il rappelle que les chefs d'établissement n'ont pas tout à fait adhéré aux valeurs annoncées par les syndicats enseignants quant au nombre réel d'élèves concernés, néanmoins il souhaite que, pour gérer au mieux ce surplus, le nombre d'élèves concernés soit réellement pris en compte dans les moyens alloués. Yves lungmann intervient quant à lui pour que soit rappelé la possibilité pour les élèves en terminale BEP de s'orienter vers la 1^{ère} technologique.

M. Eyssautier rappelle que la « bulle de 1^{ère} professionnelle » a été prise en compte puisque 55% des élèves de Terminal BEP pourront être admis en 1^{ère} Bac Pro à la rentrée 2010. L'étude au cas par cas a permis de cibler un nombre raisonnable de place, ce ne sera donc pas 400 élèves concernés comme annoncé par certains syndicats.

2) Le calendrier de l'affectation

M. le Recteur rappelle le cadre de la reconquête du mois de juin et estime que même si ce sont bien les chefs d'établissement qui fixent les dates de conseils de classe, nous devons reconquérir le mois de juin d'autant plus que la réforme du lycée repousse de fait l'orientation des classes de seconde.

María Aristizabal estime qu'il est nécessaire de remettre le groupe de travail en place afin que tout soit acté avant le DNB, les élèves de troisième se « vaporisant » littéralement après le brevet.

M. le Recteur accepte de remettre en place le groupe de travail piloté par M. Mortelette. Bertrand Cagniard rappelle la nécessité que ce dernier ait réellement la main pour pouvoir piloter efficacement, notamment en matière de traitement informatique des données.

Jena Jacques rappelle de son côté la nécessité de revoir les dossiers d'orientation, celui utilisé jusqu'à présent étant de fait inapplicable.

Enfin, Jean Faller rappelle qu'il est nécessaire que tous les élèves soient inscrits avant fin juin début juillet et que de fait il faut déconnecter l'affectation de l'orientation, ce que M. le Recteur admet à son tour.

3) La mise en place d'un observatoire tripartite.

M. le Recteur estime que cette demande paraît de bon sens.

De son côté, M. Eyssautier rappelle que les tensions entre les représentants des l'État et la Région ne sont intervenues que sur le PRDF. Les entretiens bilatéraux ont continué hors des groupes de travail d'où les représentants de l'État s'étaient retirés devant la multiplication des « attaques ».

Jean Jacques Laisné rappelle que ce type de groupe de travail tripartite existe déjà pour les lycées numériques.

Néanmoins, comme le souligne Yves lungmann, les chefs d'établissement se retrouvent face à des discours diamétralement opposés notamment en ce qui concerne les stages de langues. M. Eyssautier reconnaît qu'on peut se mettre autour d'une table pour en discuter même s'il n'appartient pas à la Région de remettre en cause l'utilisation des locaux pour la mission première des EPLE même sur un temps que la Région considère hors temps scolaire (cf. le Code de l'Éducation). Jena Claude Haget souligne d'ailleurs que dans le cadre de l'évolution future des EPLE, il est nécessaire d'avoir un temps de discussion à 3.

M. le Recteur ayant des obligations à l'extérieur, l'audience continue avec M. le Secrétaire Général. Sont ainsi abordés 2 autres thèmes :

- la question du remplacement des enseignants amis aussi des autres catégories de personnel relevant de l'État. :

M. Eyssautier rappelle la volonté que les moyens de remplacement soient intégralement financés sur l'enveloppe académique permet pour cette année de compenser intégralement les pertes horaires liées à la suppression des postes de stagiaires.

María Aristizabal met en évidence le problème des remplacements des CPE, DOC et des Administratifs où les délais de carence sont très importants engendrant de gros problèmes dans les EPLE.

M. Eyssautier rappelle la nécessité de rester dans le cadre de l'enveloppe et de ne faire aucun dépassement budgétaire d'où les délais de carence, néanmoins il regarde au cas par cas pour allouer des moyens de remplacement pour les établissements qui sont à flux tendus. Il rappelle que l'académie a retrouvé un certain équilibre donc il n'ira pas au delà.

- la question de l'affaire du Lycée de St Vincent de Tyrosse.

Le chef d'établissement doit faire face à une véritable campagne de déstabilisation par voie de presse notamment. M. Eyssautier rappelle que le Recteur lui apporte tout son soutien et qu'un courrier de réponse aux députés des Landes fera état du plein soutien de M. le Recteur au Proviseur dans cette affaire.

Pour conclure M. Eyssautier annonce que M. le Recteur réunira très prochainement l'observatoire académique.

⁵ Cf. La lettre de direction n°51 du 5 janvier 2010 : « Réforme des lycées à la rentrée 2010 : vigilance sur le calcul des moyens ! »